Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : Paris, Un an . . . 20 francs. Six mois . . . 40 — Trois mois . . . 6 — Départements, Belgique et Etranger, Port en sus.

PUBLICITÉ : Annonces . . . la ligne. 0,50. Réclames . . . 0,75. Faits-divers . . . 1,50. Locale . . . 2,00.

PETIT CALENDRIER

Mercredi 4. — *(Quatre-Temps).* — **Saint Casimir, confesseur non-pontife.** — Ador.: Estrun ; Vieux-Condé (Enfant-Jésus).

Soleil, lever 6 h. 38, coucher 5 h. 45. — Lune: lever 9 h. 35 m., coucher 11 h. 35 s.

Jeudi 5. — **Les SS. Sept Fondateurs de l'ordre des Servites.** — Ador. : Lille, Enfant-Jésus, maison-mère, ador.-noct.; Bergues, hospice.

Soleil : lever 6 h. 36, coucher 5 h. 46. — Lune: lever 10 h. 20 m., couc. 0 h. 42 m.

TEMPÉRATURE

Lille, le 3 mars.

Minimum, nuit, abrité	7°0
— — découvert	6°2
Surface du sol, 8 h. du matin.	7°2
A 1 mètre de profondeur	5°8
De l'air à l'ombre	9°0
Maximum, jour, à l'ombre	11°0
— — au soleil	12°4

Etat hygrométrique (8 h. m.) 0m/m86
Etat du ciel : Très nuageux
Direction du vent : S.

Baromètre. — Le 2 mars, (2 h. du matin) la pression était de 731 m/m ; le 3 mars (2 h. du matin) la pression est de :

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les articles 51 à 52 sont adoptés avec une disposition additionnelle proposée par le ministre de l'instruction publique qui comporte l'avancement quinquennal des instituteurs de 5e et 4e classe.

Une longue discussion s'élève à propos d'un amendement de **M. Violette** que, finalement, on refuse de discuter, par 343 voix contre 188, parce qu'il est contraire à l'article du règlement visant l'initiative parlementaire en matière de dépenses.

La Chambre adopte sans discussion les articles 53 à 57.

L'article 57 soulève une grosse question. Il s'agit de l'affectation d'un million pour les retraites d'ouvriers mineurs.

M. Dreke demande le renvoi à la commission de prévoyance et d'assurance sociales qui étudie cette question.

M. Jumel, rapporteur des travaux publics, s'oppose à la disjonction.

M. Beauregard. — Cet article n'est proposé que pour exécuter un engagement pris lors des dernières grèves. Nous n'avons pas le droit de créer une classe de privilégiés tandis que nous avons à examiner cette question pour l'ensemble des ouvriers. D'ailleurs entre les mineurs eux-mêmes vous allez établir des inégalités : ceux qui ont à l'heure actuelle 25 fr. de rente, vont toucher 50 fr. de plus comme ceux qui n'ont encore rien. Vous répartissez votre million de telle façon que vous créez des division. Je demande la disjonction.

M. Maruéjouls. — Ces articles ont un caractère d'extrême urgence. Vous oubliez qu'au mois d'octobre, nous avons été à deux doigts d'heures très graves et que le ministère a passé des moments d'angoisse inexprimables. Nous avons fait la promesse aux représentants des mineurs de déposer ce projet ; il n'est pas parfait, il ne peut pas l'être, mais nous ne pouvons pas faire une œuvre de réglementation générale. Le gouvernement veut savoir s'il y a ici une majorité qui s'inspire d'idées d'ordre et de paix à opposer aux méthodes révolutionnaires.

M. de Ramel s'associe aux paroles du ministre.

M. Firmin Faure ne votera pas la disjonction et dépose une motion invitant le gouvernement à déposer une proposition de loi générale sur les retraites ouvrières.

M. Bertrand (Marne) défend la disjonction. Il veut dégager sa responsabilité. La commission du budget a eu en quelques jours, trois rédactions successives. Le ministre crée un précédent dangereux.

La disjonction est repoussée par 349 voix contre 187.

La séance est levée à 7 h. 15 ; séance aujourd'hui.

SÉNAT

M. Savary combat l'extension de la juridiction des prud'hommes aux employés et commerçants.

M. Strauss trouve, au contraire, la chose très utile. **M. Trouillot** est du même avis. On continuera la discussion dans une prochaine séance.

M. Destieux-Junca demande à interpeller M. Mougeot sur son attitude à l'égard de la municipalité d'Auch à propos du concours régional. La discussion est fixée à jeudi.

La séance est levée à 6 h.

Une population en détresse

Brest. — Le maire de l'île de Sein télégraphie au préfet que, depuis douze jours, par suite de la tempête, l'île est sans communications avec la terre.

Les 900 habitants ont épuisé toutes leurs réserves et sont réduits à manger des pommes de terre avariées avec du lard salé.

La dépêche a été transmise à la préfecture maritime à laquelle on demandait l'envoi d'urgence d'un remorqueur chargé de vivres.

Le préfet maritime a demandé des ordres au ministre exposant qu'en raison de l'état de la mer, l'accostage de l'île était impossible et que la hausse barométrique de 23 millimètres constatée en Irlande n'était pas assez considérable pour prévoir la fin de la tempête.

Le Jubilé du Pape

La soirée à Rome

Rome, 3 mars, 11 h. soir. — Malgré le temps pluvieux, Rome présentait hier soir, un air de fête grandiose. Toutes les églises et établissements ecclésiastiques, un très grand nombre de maisons et palais sont brillamment illuminés. Sur tous les points on allume des feux de bengale. Le spectacle est féérique.

Il y avait longtemps que Rome n'avait eu un tel aspect.

S. E. le cardinal Rampolla a offert, ce soir, un grand dîner au corps diplomatique et à la prélature du Vatican.

De son côté, il y a eu chez le prince Colonna, assistant au trône pontifical, une réception à laquelle assistaient la noblesse romaine et les hautes personnalités étrangères actuellement à Rome.

LE CONFLIT AVEC LE VATICAN

Le Saint-Siège, sans se départir de l'attitude passive qu'il a adoptée et à laquelle il se tiendra, n'a pas voulu cependant qu'il y ait la moindre équivoque au moment où M. le Président du Conseil des Ministres de France annonce qu'il fera au Sénat une déclaration relativement aux affaires litigieuses actuelles.

La question de la formule *Nobis nominavit* a été soumise à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires.

De plus, le Pape a directement conféré avec les Cardinaux et Evêques français présents aux fêtes jubilaires.

La Congrégation et les prélats français ont été unanimement de l'avis qu'on ne pouvait trouver une meilleure formule pour dire la même chose et qu'il serait indigne du Saint-Siège de recourir à des subterfuges ou à des jeux de mots ou à des réticences et qu'ainsi la formule serait maintenue dans les bulles d'institution.

Quant à l'autre question, celle des nominations d'évêques unilatérales, sans accord préalable, elle n'a pas été et ne pouvait être posée : tout ecclésiastique qui tolérerait que son nom fut publié à l'*Officiel* dans de telles conditions serait, par le fait même, schismatique.

De ce côté, le Saint-Siège n'a rien eu à communiquer au Gouvernement français.

(*Paris-Nouvelles*).

CARNAVAL & CARÊME

Qui oserait, en ce moment où fleurit comme jamais l'ère de la liberté, réclamer, pour nos grandes villes et pour Paris surtout, la liberté des manifestations extérieures du culte catholique, autrement dit des processions ?

Qui oserait en même temps réclamer la suppression des cortèges, des exhibitions et des réjouissances du carnaval ?

Pour cette dernière demande on crierait à la tyrannie, et pour l'autre on invoquerait la liberté de conscience, les désordres à éviter, l'impossibilité d'assurer la sécurité d'une manifestation religieuse. Ce sont les prétextes invoqués dans les arrêtés administratifs.

Ce n'est pas le moment de discuter la valeur et l'opportunité de ces mesures ; mais il nous sera bien permis de signaler la façon dont s'est passé cette année le carnaval à Paris.

Nous empruntons le texte d'une feuille nullement cléricale, puisqu'elle est très gouvernementale :

Des bousculades épouvantables se sont ainsi produites le 1er Mardi-Gras, à la place de la République, dans lesquelles des femmes, des jeunes filles évanouies, des enfants ont été piétinés, à moitié étouffés, et pendant ce temps, la police fut impuissante à ramener le calme et à rétablir la circulation.

Jusqu'à huit heures du soir, les cafés et les pharmacies du quartier ont été encombrés de femmes évanouies, de jeunes filles atteintes de crises nerveuses et d'enfants à moitié étouffés.

Le nombre d'enfants égarés, à la suite de chaque bousculade, a été important. Aujourd'hui, à midi, on en comptait encore plusieurs qui n'étaient pas retrouvés.

Tout commentaire serait inutile.

Quelle fête, quelle réjouissance catholique a jamais produit pareil désastre ?

Pour un carnaval ce n'est pas un désastre, ce n'est même pas un désordre extraordinaire ; tout cela a passé presqu'inaperçu, on n'en parle pas ; c'est à peine si on a remarqué la statistique épouvantable que nous venons de citer.

Aussi ne saurait-il être d'aucune manière question de supprimer ou tout au moins de réglementer très sérieusement les licences barbares du carnaval.

S'en prendre à une inoffensive exhibition de bannières et de robes blanches ou à un paisible cortège de première communion, c'est bien plus dans les cordes des municipalités et des autorités tout à la dévotion des Loges.

***

Après le carnaval, le carême et avec lui, dans les feuilles anticléricales, une reprise des considérations saugrenues et des plaisanteries de goût douteux sur l'abstinence prescrite aux catholiques.

Eh bien, voici à propos de l'abstinence, une communication intéressante qu'a reçue le *Journal de l'Atsne* :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Puisque nous entrons dans le Carême des Chrétiens qui est le nôtre, et dont les hommes du jour se moquent si aisément, veuillez me permettre de vous citer un fait curieux que je trouve dans un récent ouvrage que vient de publier M. Fernand Nicolay sous le titre : *Histoire des croyances, superstitions, mœurs, usages et coutumes selon le plan du Décalogue.*

Il dit, Tome II, page 442 :

Si comme pénitence, les privations du jeûne s'expliquent, un *Carême laïc* est une idée pour le moins originale : nous pouvons toutefois citer l'exemple d'une réglementation de ce genre, en 1793, dans les circonstances que nous allons rappeler.

Après avoir décrété l'abolition de toutes les observances religieuses, la Commune et la Convention imaginèrent d'établir un *Carême civique* pour remplacer celui de l'Eglise ; le motif était de diminuer la consommation de la viande, devenue extrêmement rare : « La Religion, dit Vergniaud, a bien ordonné un Carême pour honorer la Divinité... Pourquoi la Politique n'userait-elle pas d'un moyen semblable dans l'intérêt de la Patrie, pour arrêter pendant un temps la consommation *des veaux*. (Séance du 17 avril 1793. Moniteur du 20 avril 1793. »

A son tour, le 6 juin, Thuriot demande : « que les citoyens de la République observent une *abtinence nationale* pendant le mois d'août, afin que les bestiaux puissent grandir (*Moniteur* du 11 juin 1793).

Conformément à cette invitation, la Section de l'Homme Armé prit, le 20 juin, un arrêté déclarant un carême civique de six semaines ; et le lendemain la Section de Montmartre décidait également de *faire maigre* pendant le même temps.

Enfin, le 21 février 1794, sous la présidence de Saint-Just, Barrère au nom du Comité de Salut Public, présentait un rapport dans le sens du projet de Vergniaud, et concluait « à ce que les Patriotes s'imposassent volontairement les privations nécessaires..., le carême étant, d'ailleurs, une institution puisée dans la nature. »

Ne trouvez-vous pas que nos « Pères » de 1793 étaient des hommes bien remarquables.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur en chef, agréer mes sentiments les plus sincèrement dévoués.

Un de vos fidèles lecteurs.

S'ils revenaient les grands ancêtres seraient tout bonnement traités de bigots, de pauvres d'esprit et d'autres termes moins parlementaires par les rédacteurs de ces journaux qui se datent du 12 ventôse de l'an III.

V. H.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 61, Grande-Rue

Propos d'un Roubaisien

Les secours du Bureau de Bienfaisance

Le *Travailleur*, l'organe officiel de la *Paix* et du demi-quarteron de collectivistes qui restent au Conseil municipal, prétend que les secours accordés par le Bureau de bienfaisance, aux indigents, sont grandement diminués.

Et, naturellement, il prétend aussi en rendre responsable l'Administration de M. Eugène Motte.

La feuille guesdiste est obligée d'avouer que la subvention votée par le conseil actuel est d'abord supérieure à celle votée autrefois par les collectivistes, puisqu'elle est inscrite pour 300.000 francs au budget de 1903.

Oui, mais elle ajoute aussitôt qu'on cherche à réaliser sur cette somme un boni pour la fin de l'année.

On sait que l'administration municipale vote une subvention, et que c'est l'administration du Bureau de bienfaisance qui régit la dépense.

L'an passé, M. le Maire écrivait au vice-président de la Commission du Bureau de bienfaisance une lettre, d'où nous détachons les passages suivants :

Vous avez bien voulu exprimer verbalement votre avis sur plusieurs des cas qui vous avaient été soumis, et mon administration a tenu à vous dire que notre intention n'était pas **d'arrêter les libéralités de la ville au chiffre de trois cent mille francs** inscrits au budget cette année, **ni surtout de réaliser des économies sur cette dépense.**

Aussi, bien que l'administration précédente ait laissé une caisse vide et un déficit important, après avoir tari les ressources du Trésor municipal, nous n'hésiterons pas si les besoins l'exigeaient, **à voter en cours d'exercice un supplément de subvention au bureau de bienfaisance.**

On voit quels sont les sentiments qui animent l'administration de M. Eugène Motte envers les assistés.

C'est loin de penser à un « reliquat pour masquer une fissure » comme le dit le *Travailleur* qui oublie qu'on ne doit jamais parler de corde dans la maison d'un pendu.

Mais, le *Travailleur* n'a pas tout dit.

Il n'a pas dit que, nommé pour 4 ans, les citoyens Vanwaerebeke et Wattremez restaient les délégués du Conseil municipal au sein de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Il n'a pas dit non plus que ces singuliers administrateurs n'assistaient jamais à une séance de cette Commission.

C'est là pourtant qui pourraient être faites utilement les réclamations pour les pauvres.

Et s'ils ne remplissent pas leur mandat, pourquoi restent-ils administrateurs de l'établissement charitable ?

C'est à eux que le *Travailleur* devrait s'en prendre. Car ils ne font pas leur devoir !

Le Hutin.

Union catholique de Roubaix

Une Conférence de M. le baron Amédée Reille, député du Tarn, sur la « Marine française en 1903 ».

Mardi soir, dans la salle des fêtes de la *Maison des Œuvres*, Grande-Rue, a été donnée une Conférence organisée par l'*Union catholique de Roubaix*.

C'est M. Pierre Lestienne qui préside, entouré de la plupart des membres du Comité directeur.

En ouvrant la séance, M. Pierre Lestienne communique aux auditeurs la dépêche suivante reçue en réponse des félicitations envoyées à Léon XIII à l'occasion de son Jubilé :

« Saint-Père, en remerciement des sentiments de soumission des Catholiques roubaisiens, les bénit de tout cœur.

« Rampolla. »

M. Lestienne félicite ensuite M. Delmasure qui, depuis onze ans, fait partie du Comité-Directeur et qui vient d'être choisi comme vice-président de l'*Union catholique*. (Vifs applaudissements).

Puis il présente le conférencier qui appartient à cette famille dont la raison sociale est celle-ci : « Baronne Reille et ses fils, liberté et justice, gros et détail ». (Rires et applaudissements).

M. Lestienne fait l'éloge de M. Amédée Reille qui, avec sa compétence connue, va parler de la marine française et il lui donne la parole.

M. le baron Amédée Reille dit que les applaudissements qui viennent de le saluer lui rendent sa tâche facile pour présenter ses excuses de n'être point venu dimanche. Et il raconte pourquoi il a manqué à sa parole, à la suite d'incidents à la foi regrettables et comiques.

Le conférencier expose qu'il va montrer ce que la marine française a été dans le passé, ce qu'elle doit être dans l'avenir.

D'abord, un pays comme la France a-t-il besoin d'une marine ?

M. Amédée Reille montre que pendant la guerre de 1870, la marine n'a pas donné ce qu'on pouvait attendre d'elle, encore que le personnel ait fourni des exemples réconfortants de courage et de patriotisme.

Au lendemain de la guerre, on s'est demandé si la France avait besoin d'une marine.

Poser la question c'était la résoudre. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de France pour s'en convaincre.

En quelques années, la France s'est faite une marine dont elle a absolument besoin, surtout dans la Méditerranée où, tôt ou tard, se joueront de grands intérêts.

Aucun pays du reste, n'a pu achever une grande guerre sans marine.

Deux choses sont à envisager pour qu'une marine soit forte : le personnel et le matériel.

M. Reille ne parlera pas du personnel dont on sait la science, l'endurance, le patriotisme.

Le matériel naval a subi, dit-il, depuis quelques années des changements profonds. Le conférencier fait une description imagée des navires d'autrefois les lomos trois-ponts, les légères frégates et les corvettes rapides.

Des inventions, quelques progrès, la vapeur, les moteurs vinrent, du jour au lendemain, révolutionner la marine : le fer et l'acier remplacèrent le bois ; le canon et le cuirassé se lancèrent un défi onéreux que payent les contribuables.

La torpille vient ajouter une inconnue au problème naval.

Aujourd'hui, nous avons les cuirassés, qui sont l'infanterie et l'artillerie ; les croiseurs qui sont la cavalerie et les torpilleurs qui sont les francs-tireurs.

M. le baron Reille montre qu'à un grand pays comme la France, la *guerre de course* ne peut suffire ; car seule, la guerre d'escadre ne peut amener de résultats décisifs.

Il est amené ensuite à parler du sous-marin dont il étudie le rôle en cas de guerre : et il démontre que le sous-marin seul ne peut suffire à une nation comme la France.

M. le baron Reille critique ensuite justement les actes du ministre actuel de la marine, qui apporte rue Royale ses rancunes de journaliste et de politicien, et qui fait fi des conseils expérimentés des hommes de valeur qui sont sous ses ordres.

M. Lestienne remercie le conférencier, qui a tenu ses auditeurs sous le charme de sa parole intéressante, et il fait allusion aux prochains débats qui vont avoir lieu à la Chambre à propos des congrégations. Puis il lève la séance.

M. Jean-Baptiste Wilfart, ancien conseiller municipal collectiviste de Roubaix, est mort, lundi soir, à sept heures, après une longue maladie. Il était âgé de 37 ans.

M. Jean-Baptiste Wilfart était entré au conseil municipal aux élections du 8 mai 1892, le 31e de la liste socialiste, avec 7.197 voix. Réélu en 1896, 1897 et 1900, il avait démissionné, en décembre 1901, avec toute la majorité collectiviste, à la suite du rejet par la Chambre du projet de suppression de l'octroi. Candidat aux élections du 19 janvier 1902, dans le quartier du Cul-de-Four, il avait été battu. M. Jean-Baptiste Wilfart, pendant plusieurs années, avait représenté le conseil municipal dans le conseil d'administration des Hospices. Depuis quatre ans, il était membre du conseil d'administration de la coopérative *la Paix*.

Engagé, en 1883, au 1er zouaves, M. Jean-Baptiste Wilfart avait fait la campagne du Tonkin et, à ce titre, avait été médaillé.

Nous demandons à nos lecteurs une prière pour l'âme du défunt.

Manifestation de sympathie à un médaillé. — Les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste du Syndicat mixte de l'Industrie Roubaisienne, se sont rendus dimanche chez M. Henri Goëns, leur collègue, qui vient de recevoir la « médaille du travail » pour le féliciter. Ils ont remis au nouveau médaillé une gerbe de fleurs et un tableau, dû au talent artistique de M. Louis Tiberghien.

Le secrétaire de la société a prononcé le discours suivant :

« Les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste du Syndicat mixte de l'Industrie Roubaisienne, sont heureux de venir vous féliciter aujourd'hui à l'occasion de la Médaille d'honneur du travail que vient de vous décerner M. le ministre du commerce, en récompense des bons et loyaux services que vous avez rendus pendant trente-huit ans dans la maison Amédée Prouvost, aujourd'hui société anonyme de peignage.

Cette belle distinction qui vous honore est une preuve que vous avez été l'exemple de l'ouvrier modèle au milieu de vos camarades d'atelier. Aussi grâce aux bons services que vous avez rendus vous vous êtes acquis l'estime de vos supérieurs et de nous tous, croyez-le bien, car nous sommes heureux aujourd'hui de serrer la main d'un vieux brave, et nous nous réjouissons de sa présence au milieu de nous.

Honneur à vous, cher ami Goëns.

Veuillez accepter ces quelques fleurs, faible gage de notre sincère amitié. Cette belle décoration est bien digne de vous, elle fait la joie de votre épouse et de vos enfants. Nous sommes heureux une fois de plus de partager ce bonheur familial et faisons des vœux pour que Dieu vous conserve longtemps à leur affection. »

La « Roubaisienne » à la Mi-Carême. — Nous avons eu l'avantage de constater l'entrain que mettent nos gymnastes de la *Roubaisienne* à préparer leur manifestation travestie de la Mi-Carême, au profit du nouvel Hôpital.

Tous les gymnastes de cette société rivalisent de zèle, et les groupes travaillent pour donner des productions d'un caractère original. Attendons-nous donc à d'agréables surprises.

Le comité nous prie de rappeler aux gymnastes : pupilles, adultes et anciens, que la prochaine réunion générale aura lieu vendredi 6 courant, à 8 h. 1/2, au local, rue Jeanne-d'Arc.

Pour les Pêcheurs bretons. — Le club des *Quat-z'arts* a organisé, pour le lundi 9 mars, à 8 h. du soir, à l'Hippodrome, une fête au profit des malheureux pêcheurs bretons.

Il s'est assuré, pour la circonstance, le concours de M. G. Lechantre, violoncelliste, 1er prix du conservatoire de Roubaix, et il espère que nos concitoyens voudront, afin de l'aider dans sa tâche, assister nombreux à cette fête philanthropique et atteindre le but : Secourir nos malheureux compatriotes.

Voici le programme :

Première partie : Ouverture. Symphonie. — 1. Polka pour piston, G. Bauwens. — 2. Les [illegible] de Mme Bovrel, E. Mollet. — 3. Polyeucte, E. Decourcelle, ténor. — 4. Chanson bretonne (de Th. Bovrel), Mlle H. Guyot et E. Mollet. — 5. Si j'étais Roi, Mlle E. Dericker, soprano. — 6. L'apaisement après le combat, monologue dramatique, H. Ginterdael. — 7. Vision d'Hérodiade, B. Casier, baryton. — 8. Fantaisie pour saxophone, G. Robier. — 9. Duo d'Hamlet (soprano et baryton), Mlle E. Dericker, A. Honorez. — 10. Chansonnette comique, J. Monnier. — *Pour la Patrie*, saynette militaire.

Deuxième partie : Ouverture, Symphonie. — 1. Chanson bretonne, Mlle H. Guyot et M. Mollet. — 2. Grand air de la Juive, Tilmans, basse. 3. Les Pêcheurs de Perles, E. Decourcelle et B. Casier. — 4. L'Epave, monologue dramatique, H. Ginterdael. — 5. Chansonnette comique, J. Monnier. — 6. Quentin Durward, B. Casier, Decourcelle, Tilmans. — *Avant la noce*, opérette en un acte : Hyacinthe, E ; Marie, H. — Le piano sera tenu par M. XX.

La location est ouverte chez M. Jubé, rue de la Gare.

Mouvement de la population. — Pendant le mois de février dernier l'état-civil a enregistré 99 mariages, pas de divorces, 266 naissances, 10 mort-nés, 173 décès. Voici les causes des décès :

Variole, 6 : coqueluche, 4 ; diphtérie et croup, 1 ; grippe, 1 ; tuberculose des poumons, 22 ; tuberculose des méninges, 1 ; autres tuberculoses, 1 ; cancer et autres tumeurs malignes, 5 ; méningite simple, 2 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 15 ; maladies organiques du cœur, 11 ; bronchite aiguë, 17 ; bronchite chronique, 5 ; pneumonie, 4 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 15 ; affections de l'estomac (cancer excepté), 11 ; néphrite et maladie de Bright, 6 ; débilité congénitale et vices de conformation, 8 ; débilité sénile, 8 ; morts violentes (suicide excepté), 5 ; suicides, 2 ; autres maladies, 18 ; maladies inconnues ou mal définies, 1.

Les accidents de travail. — Un chauffeur, François Delezenne, 65 ans, demeurant rue Lacroix, cour Broux, 8, travaillant chez M. Beuscart-Parent, rue Saint-Antoine, blessé à la main gauche, 12 jours de repos.

— Un ouvrier, Joseph Cliette, 17 ans, demeurant rue du Caire, cité Saint-Henri, travaillant chez M. Henri Baas, rue Lacroix, blessé au pied gauche, 15 jours de repos.

— Un homme de peine, Emile Constant, 46 ans, rue du Luxembourg, travaillant chez Mme Vandamme, même rue, blessé à l'œil gauche, 15 jours de repos.

AUX « CISEAUX D'ARGENT »

57, Rue de Lannoy, 57

Spécialité de Cravates

Chemises, Faux Cols et Manchettes

Fournitures pour couturières

Mm. les cambrioleurs continuent... — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs ont enlevé le boulon et la tringle en fer qui ferment la devanture du magasin de M. Théodore Gœthals, rue d'Alger, 43. Puis, par une vitre brisée, ils ont dérobé pour 300 fr. de marchandises : Chaussures, vêtements, toiles et autres articles. Une enquête ouverte a mis la police sur les traces des voleurs.

Une aventure de la rue Magenta. — Dimanche soir, D. R..., demeurant rue des Chasseurs, 4, passait dans la rue Magenta. Il eut la mauvaise idée d'accepter d'entrer dans la chambre d'une femme qui, sous prétexte qu'elle perdait facilement la monnaie, lui demanda une pièce de 2 francs. La femme empocha la pièce sans rendre la monnaie. Toujours pour le même motif, elle lui demanda encore deux pièces de 5 francs qui disparurent de la même façon.

D. R... aurait bien protesté, mais la vue d'un personnage louche qui entra, l'empêcha de réclamer. Il partit et alla raconter sa mésaventure à la police. Après une enquête ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police, on découvrit la femme qui aime mieux les pièces de 5 francs que la monnaie. C'est Emérance Dumoulin, 24 ans, rue Magenta, 2.

Un procès-verbal a été dressé à sa charge après qu'elle eût rendu les 12 fr. subtilisés.

Une histoire de brigands. — Dans la soirée de lundi, vers 9 h. 1/2, des passants crurent apercevoir ou aperçurent sur le toit de la maison portant le n° 51, de la rue de Blanchemaille, un individu qui y était blotti. Un rassemblement ne tarda pas à se former et on crut avoir affaire à des cambrioleurs. Les agents du poste de la rue Saint-Vincent accoururent.

Ils visitèrent les maisons des nos 49-51 et 53 de la rue de Blanchemaille sans rien découvrir. Des pompiers en tenue, qui revenaient d'un enterrement en Belgique, montèrent aussi sur les toits pour découvrir les malfaiteurs que la foule amassée dans la rue croyait, de temps à autre, apercevoir.

Des recherches, faites pendant plus d'une heure, n'aboutirent à aucun résultat.

Mauvais fils. — Un mécanicien, Jean-André Henri, 25 ans, demeurant rue du Duc, cour Tettelin, 9, a été arrêté pour coups et blessures à sa mère.

Une arrestation pour vol à la Gare du Pile. — Les employés de la gare du Pile ont remis entre les mains du garde-champêtre Denoyelle, un sieur Henri Rasson, 21 ans, demeurant rue d'Estaing, cour Bonnet, surpris en flagrant délit de vol de farine à la gare sur un wagon.

A qui le pépin ? — Les agents de police Potier et Willaumez ont déposé, au poste central, un parapluie qui avait été oublié dans la salle du concert à la Mairie, lundi soir.

Enterrement du 4 mars. — M. Pierre Manchoulas, 10 h., Notre-Dame.

Obit. — M. Joseph Wagnon, 9 h., Saint-Sépulcre.

Etat-civil de Roubaix

5, r. du Priez - Délicieux CHOCOLAT A CROQUER - près la gare

Baptêmes. THOMAS FILS, *Lille*. Dragées du 3 mars

Naissances. — Suzanne Roman, rue de Charleroi, 1. — Victoria Crochon, rue de Tournai, maisons Loridan, 1. — Aline Kindts, rue de la Basse-Masure, 31. — Julia Verbeke, rue Blanchemaille. — Fernande Croin, rue de Bavai, 51. — Lucienne Fouillet, rue Bernard, cour Duquesnoy, 7. — Agnès Bara, rue Montgolfier, 29. — Germaine Van Slambrouck, rue Decrème, cour Bonte-Platel, 5. — Emma Lempereur, rue Blanchemaille. — Raymonde Druvré, même rue. — Jeanne Vandenborre, rue de Tourcoing, cité St-Louis, 2. — Irma Spriet, boulevard de Strasbourg, 45.

Décès. — Marie Vandamme, 63 ans, ménagère, Grande-Rue, 219, cité du Petit-Paradis, 5. — Louis Beulens, 48 ans, journalier, rue Pierre-de-Roubaix, 306, cour Belmère, 9. — Julienne Rumfels, 2 ans, rue des Longues-Haies, 190, cour Debouvre, 7. — Maria Ombecq, 83 ans, ménagère, rue Delespaul, 34. — Pierre Grave, 72 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Alexandre Préval, 73 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Marie Michel, 24 ans, sans profession, rue de la Conférence, 48. — François Dennez, 63 ans, menuisier, boulevard de Metz, cour Mulliez, 1. — Louise Hattrait, 38 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Julien Delreux, 45 ans, ourdisseur, rue du Caire, cité Saint-Henri, 12. — Jean-Baptiste Wilfart, 37 ans, cabaretier, rue Pierre-Motte.

BATISTINE
GRANDE LIQUEUR
Médaille d'Or Exp. Univ. Paris 1900.
SIMONOT à Cambrai

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un manœuvre, Jean Vinderickx, 14 ans, chaussée d'Audenaerde, travaillant à Roubaix, à la Compagnie des Tramways, Grande-Rue, blessé au nez, en tombant.

— Un tisserand, Désiré Deronne, 28 ans, demeurant rue Sainte-Marguerite, travaillant à Roubaix, chez MM. Carissimo, quai de Wattrelos, blessé à l'épaule droite.

LEERS. — Accident de travail. — Un forgeron, Adolphe Marez, demeurant au Triez de Carihem, travaillant chez M. Louis Grau, rue Boucicault, à Roubaix, blessé au côté gauche.

CROIX

Une roue perdue. — Mardi matin, le messager de Lille à Tourcoing passait bien tranquillement dans la Grand'Rue, à Croix, lorsqu'une forte secousse ébranla sa voiture : une roue venait de se détacher de son véhicule.

Cet accident occasionna pour le malheureux voiturier un retard de quelques heures ; mais il n'y a aucun accident de personne, c'est le principal.

Accident de travail. — Un dégorgeur, Emile Deville, 27 ans, rue du Boulevard, travaillant à Roubaix, au peignage de l'Union, rue de Tourcoing, blessé à la main droite, 20 jours de repos.

WASQUEHAL

Réunion-conférence. — Nous apprenons qu'une réunion-conférence privée organisée par le Cercle d'Etudes aura lieu au Patronage Saint-Joseph, dimanche prochain 8 mars, à 7 h. du soir.

Tous les amis du Cercle sont invités. Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation pourraient s'en procurer à l'entrée de la salle.

M. Barbry, président de la Jeune Garde de Saint-Maurice-lez-Lille, parlera des Devoirs et des Libertés des citoyens ; M. Battet-Roger traitera le sujet si intéressant et si actuel de la Mutualité. Enfin M. l'abbé Bataille continuera la série des conférences qui sont si goûtées chaque mois au Cercle d'études.

Cette réunion sera agrémentée de deux ou trois morceaux de déclamation et de quelques chants qui viendront joindre l'agréable à l'utile. En somme, vrai régal pour l'esprit et le cœur que cette réunion. On ne regrettera certainement pas d'y avoir assisté.

Réunion de la Jeunesse catholique. — Dimanche prochain 8 mars, réunion mensuelle de la Jeunesse catholique, à 11 h. 1/2 précises, dans la salle de la Conférence.

Accident de travail. — Un ébarbeur, César Ceghers, 33 ans, demeurant 48, rue de Tourcoing, travaillant à Roubaix, chez M. François Berte, rue de Naples, blessé à l'œil droit.

HEM

Un accident s'est produit dans le chantier de M. Oscar Briffaut, entrepreneur au Petit-Lannoy. Un des maçons, Eloy Carrette, 29 ans, demeurant rue Poivrée, étant tombé d'un petit échafaudage, s'est fortement contusionné au poignet droit. Une quinzaine de repos.

FLERS. — La nouvelle dénomination des rues. — Voici la liste des rues dressée par la Commission nommée à cet effet et adoptée par l'assemblée municipale. Elle a été envoyée au ministère pour recevoir l'approbation gouvernementale. Nous indiquons entre parenthèses les anciennes dénominations :

Rue de Lannoy (chemin de grande communication n° 6, de la Guinguette au Recueil).
Rue Jules-Ferry (rue du Frênelet ou du Fort).
Rue du Colonel-Pollet (sentier des Trois-Bonniers).
Rue du Petit-Herseaux (sentier du Petit-Herseaux).
Rue d'Ascq (chemin vicinal n° 13).
Rue Alexandre-Detrey (chemin vicinal n° 10, du Pouilleul).
Place de la Liberté (Grand'Place).
Rue Lamartine (sentier de Canteleux).
Rue Jeanne-d'Arc (sentier d'Annappes).
Contour de l'Eglise (de la rue Jeanne-d'Arc à la rue Lamartine).
Rue Antoine-Lefebvre (Carrière du Curé).
Rue de la Mairie (de la place de la Liberté à la rue de Lannoy).
Impasse ou rue Devred (impasse du Vivier).
Rue Faidherbe (rue du Bois-Blanc).
Rue Bossuet (cité Goube).
Rue Parmentier (partie du chemin vicinal n° 3, de la rue de Lannoy à la rue Hoche).
Rue du Sart (présente de Babylone).
Rue du Progrès (ancien sentier de Lille, de la rue d'Hem à la rue Pasteur).
Rue de l'Epinette (de la rue du Progrès à la rue de Babylone).
Rue de Wasquehal (de la rue de Lille au territoire de Wasquehal).
Rue Jacquard (ruelle Deneuville).
Rue Gambetta (rue nouvelle, de la rue de Lille à la rue d'Hem).
Rue Pascal (chemin de Canteleux).
Rue de la Cousinerie (chemin vicinal n° 7).
Rue Corneille (chemin Roussel).
Rue La Fontaine (chemin Rouge).
Rue Molière (chemin des Quatre-Vents).
Rue d'Hem (partie du chemin de la rue de Lannoy à la rue de Lille).
Rue Sadi-Carnot (de la rue d'Hem à la rue Gambetta).
Place de l'Alliance (place Descat).
Rue La Bruyère (prend naissance place de l'Alliance).
Rue d'Epinoy (de la rue d'Hem à la Planche-Epinoy).
Rue de la Ferme (route de Roubaix, de la maison Dereux à la maison Duhamel).
Rue des Teinturiers (prend naissance rue de la Ferme).
Avenue Le Nôtre (de la rue de Lille à Croix).

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 85, Grande-Rue

Avis militaire. — Les hommes des classes 1889, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, de toutes armes, ainsi que ceux de la classe 1888, affectés au 1er régiment d'infanterie, à Lille, sont prévenus qu'ils doivent, sans retard, se présenter, avec leur livret militaire, à la gendarmerie de Tourcoing, rue des Piats, 118, à l'effet d'échanger le fascicule de mobilisation.

Une réunion de la Commission de statistique agricole. — La commission de statistique agricole des cantons de Tourcoing, s'est réunie mardi, à 4 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Emile Lecomte, adjoint au maire.

Etaient présents : MM. Broquard et Merchier, juges de paix ; Pierron, maréchal des logis et Lescouf, brigadier de gendarmerie ; Lebrun-Billet et Liagre, cultivateurs à Tourcoing ; Dillies, cultivateur à Marcq-en-Barœul et J.-B.